



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Vingt-septième session

Genève, 8-10 septembre 2014

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Suivi des faits nouveaux intéressant les réseaux de transport paneuropéens:

Projets d'autoroute paneuropéenne et de chemin de fer transeuropéen

Informations sur l'élaboration du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)*

Document soumis par le Directeur du projet TEM

I. Objectifs du projet

1. Le but de ce projet est d'aider le processus d'intégration des infrastructures des transports en Europe, d'améliorer les techniques et les connaissances nationales sur la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien des autoroutes dans les pays participants.
2. L'un des principaux objectifs du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) est de faciliter la coopération entre les experts des transports routiers de l'Est et de l'Ouest. Une telle coopération peut avoir des résultats visibles en réduisant les différences entre les pays. Compte tenu des attentes des gouvernements en ce qui concerne les activités internationales, seules les mesures efficaces prises dans le cadre du projet TEM seront acceptées par les pays membres. La tâche la plus importante consiste donc à renforcer la coopération et la diffusion des résultats du TEM d'ici à la fin de 2014.

II. Élaboration du TEM en 2013-2014

3. Au cours de la soixante et unième session du Comité directeur du TEM qui s'est tenue le 17 décembre 2013 à Genève, M. Andrzej Maciejewski, Directeur général adjoint de l'Agence nationale polonaise pour les routes, a été élu Directeur du projet TEM pour la période 2014-2015. L'une de ses premières tâches était de proposer un nouveau programme de travail dont les principaux éléments sont décrits ci-après.

* Le présent document n'a pas été revu par le service d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



4. Selon les grands objectifs du projet qui ont été énumérés ci-dessus, les points à aborder en 2014 devraient être les suivants:

- a) Financement des investissements – Fonds de l'Union européenne (UE), partenariats public-privé (PPP), construction-exploitation-transfert;
- b) Gestion de la sécurité routière, procédures, règles et stratégies;
- c) Entretien et gestion des actifs;
- d) Mise en œuvre des investissements – règles applicables aux contrats, relations avec les entrepreneurs, structure du marché;
- e) Systèmes de transport intelligents (STI) – architecture commune (FRAME), interopérabilité;
- f) Protection de l'environnement et changements climatiques.

5. Les thèmes choisis représentent des priorités cruciales pour tous les pays membres du TEM. Les pays du TEM qui font partie de l'UE doivent satisfaire aux normes de l'UE publiées dans les directives, par exemple sur la sécurité routière ou les STI. D'autres pays participant au projet peuvent collecter des données sur l'expérience et les projets de pays plus expérimentés afin de corriger les erreurs ou de supprimer les difficultés éventuelles dans ces domaines.

III. Activités 2014

6. Principales activités du TEM en 2014:

- a) Échange de connaissances:
 - Diffusion de connaissances, de données d'expérience, de savoir-faire, de stratégies, de programmes ou même de procédures dans les six domaines énumérés au paragraphe 2 ci-dessus;
 - Aide fournie pour supprimer ou réduire les écarts et les déséquilibres des infrastructures des réseaux autoroutiers entre les pays de l'Europe occidentale, de l'Europe orientale, de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est;
- b) Coopération pratique:
 - Construction de routes: conception des corridors – planification commune du projet;
 - STI: interopérabilité – planification et mise en place communes du projet;
 - Projets régionaux dans les pays membres du TEM, pays observateurs ou pays intéressés;
- c) Coopération avec des parties prenantes extérieures:

Il est indispensable d'instaurer une coopération entre les partenaires du projet TEM et les autres partenaires européens et mondiaux dans les domaines suivants:

 - Activités courantes de la zone V du projet HEEP (Highways Engineers Exchange Programme);
 - Coopération avec la Direction générale MOVE de la Commission européenne;

- Coopération avec l'Initiative «Europe centrale» (CEI) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en matière de transport dans les domaines d'intérêt commun;
- Contacts avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies et des représentants du Bureau central du projet dans les pays afin d'examiner si ces pays pourraient se joindre au TEM, et dans quelles conditions; tout particulièrement avec les pays non membres du TEM qui sont inclus dans la révision du Plan directeur: Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Grèce, Moldova, Monténégro, Serbie et Ukraine;
- Renforcement du dialogue et de la coopération avec des organisations non gouvernementales, des universités et des instituts de recherche;
- Contribution effective du TEM au développement des liaisons Europe-Asie;
- Transfert de savoir-faire aux pays concernés par les liaisons de transport Europe-Asie à qui seraient communiquées des informations sur l'expérience acquise et les pratiques suivies dans le cadre du TEM;
- Autres organisations de transport européennes et mondiales: Conférence des directeurs des routes d'Europe de l'Ouest (DREO), Association mondiale de la route (AIPCR), Intelligent Transport Systems and Services for Europe (ERTICO);

d) Collecte de données et cartographie du réseau:

Grâce à la collecte de données et à la diffusion des informations confirmées sur le réseau TEM, le projet TEM sera une partie prenante fiable, capable de fournir en même temps des informations à ses pays membres.

7. Il n'est pas nécessaire de tenir des réunions sur ce sujet. Le bureau du TEM rassemblera les informations d'ici à la fin juillet et améliorera la base de données en téléchargeant de nouvelles données. En outre, il créera de nouvelles cartes et enverra les documents correspondants aux pays membres à la fin octobre.

8. En 2014, le Comité directeur devrait prendre une décision quant à la création éventuelle d'un site Web contenant la totalité des données et des cartes.

9. Calendrier des activités depuis décembre 2013:

a) La soixante et unième session du Comité directeur du TEM s'est tenue le 17 décembre 2013 à Genève; M. Andrzej Maciejewski, Directeur général adjoint de l'Agence nationale polonaise pour les routes, a été élu Directeur de projet du TEM pour la période 2014-2015 et a accepté le programme de travail préliminaire indiquant les priorités et les principales activités du projet TEM;

b) Janvier-février 2014 – Les pays membres du projet TEM ont communiqué au Bureau central du projet leurs demandes et leurs attentes pour de nouveaux cadres de coopération fondés sur la proposition préliminaire du Directeur de projet;

c) La soixante-deuxième session du Comité directeur du TEM s'est tenue les 10 et 11 avril 2014 à Varsovie (Pologne). Au cours de la réunion, le programme de travail définitif pour 2014-2015 a été accepté ainsi qu'un calendrier détaillé des activités;

d) La réunion annuelle 2014 de la zone V-TEM-HEEP s'est tenue à Vilnius (Lituanie) du 15 au 18 juin. Le programme HEEP est une organisation internationale qui encourage l'échange d'informations sur la conception des autoroutes et des ponts, en particulier du point de vue de la mise en œuvre de l'informatique dans le domaine de la

construction d'ouvrages. Le projet TEM correspond à la zone V du Programme. Cette année, le séminaire a été consacré à l'un des sujets prioritaires du projet TEM – entretien et gestion des actifs. Des représentants du TEM et des États-Unis d'Amérique ont présenté leurs expériences et leurs bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des actifs. Des pays voisins tels que la Lettonie et l'Estonie ont participé à ce séminaire en tant qu'invités.

IV. Tâches pour 2014

10. Le projet TEM n'est pas assez largement connu. Encourager la coopération dans le cadre de ce projet est indispensable. Cela facilitera la coopération avec les autres parties prenantes et peut susciter l'adhésion de nouveaux partenaires. En même temps, cela accroît la fiabilité des partenaires actuels.

11. En 2014, le Directeur de projet s'efforcera d'actualiser la page Web du projet TEM sur le site Web de la CEE afin de la rendre plus conviviale et plus claire pour les utilisateurs extérieurs. Il sera également chargé de diffuser à intervalles réguliers des communiqués de presse et de fournir d'autres types d'information concernant les activités menées dans le cadre du projet.

V. Conclusions

12. Toutes les activités menées au cours de la période considérée ont été conformes au programme de travail ainsi qu'au calendrier adopté par le Comité directeur en 2013 et 2014.

13. Le projet TEM offre l'avantage de rassembler des représentants aussi bien des Ministères du transport, des administrations routières et des parties prenantes extérieures des pays membres et de pays voisins.

14. Le projet TEM traite de questions prioritaires pour les États membres afin d'accélérer l'intégration des réseaux d'infrastructures de transport entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale. En outre, il favorise une meilleure harmonisation de leur législation et renforce leur coopération en créant des normes communes afin d'assurer une meilleure qualité de services sur les principaux corridors des pays membres (tels que la construction des routes et la sécurité routière et les STI).
